

## Propositions des acteurs pour la préparation du débat public LGV PACA

Afin de préparer le Débat Public sur le projet LGV PACA en concertation et au plus près des demandes des Acteurs concernés, la Commission Particulière du Débat Public (CPDP), en charge de son organisation, **sollicite vos propositions**. Nous vous remercions de nous retourner ce document, sous format électronique de préférence, **avant le 6 Septembre 2004**.

♦ **Organisme** : Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes

♦ **Nom et prénom du représentant** : Michèle PERON,

**Fonction** :

♦ **Coordonnées** : L'ARENAS, l'Arénice, 455, promenade des Anglais 06291 NICE Cedex 3  
Tel 04 93 72 69 30 Fax 04 93 72 69 39  
Mail : [michele.peron@adam06.asso.fr](mailto:michele.peron@adam06.asso.fr)  
[michele.peron@adam06.asso.fr](mailto:michele.peron@adam06.asso.fr)

---

**Quelles sont les problématiques à débattre sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet LGV PACA ?**

Opportunité : Raccrocher les Alpes-Maritimes, PACA à l'Europe ferroviaire grande vitesse, avec les questions sous jacentes :

La prolongation future de la LGV avec l'Italie,

La liaison avec le trafic TER actuel et futur –(problématique du fonctionnement de l'agglomération azurée), avec son impact sur la 3ème voie :

La question de l'opportunité de la réalisation de la 3ème voie avec ses travaux et nuisances en particulier pour les riverains, si on crée une nouvelle voie LGV est souvent posée.

L'impact ou pas sur le trafic aérien (liaison avec les 2 aéroports)

Le fret ferroviaire (problématique en ce qui concerne les Alpes-Maritimes de l'importance du trafic de transir, de l'ordre de 1000 PL/jour sur A8, crainte d'un renforcement de l'usage de la ligne actuelle pour fret ferroviaire).

Caractéristiques du projet LGV PACA :

Tracé,

Temps de parcours et services futurs : fréquence, type (arc latin, vallée du Rhône ...)

Les gares : avantages/inconvénients des gares à proximité des cœurs d'agglomération par rapport aux gares de frange,

## **Que doit contenir le dossier d'information soumis au débat public pour qu'il soit complet et compréhensible pour tous ?**

La présentation de l'Europe ferroviaire grande vitesse actuelle,  
Une cartographie simple mais documentée (les principaux chiffres) des territoires traversés  
Les enjeux et volumes de déplacements concernés par LGV PACA  
Les objectifs « identifiés » du projet LGV PACA  
Positionnement par rapport aux autres projets ou LGV en cours de réalisation (fréquentation, caractéristiques tracé, coût ...)  
La famille « 2 axes »  
La problématique fret ferroviaire

Et 3 documents particuliers pour les Bouches du Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, avec pour chacun de ces 3 sous-dossiers :  
Une présentation cartographiée du territoire,  
Une présentation de la « grille » des services LGV/TER GV/TER  
Et pour les Alpes-Maritimes :  
Une présentation concernant les différents scénarii de raccordement à la voie littorale  
Une présentation des conditions de poursuite en LGV vers l'Italie

## **Quels outils d'information du public préconisez-vous ainsi que leur mode de diffusion?**

Au delà des plaquettes, et réunions publiques avec les dossiers d'information et cartes :  
Appui sur les media : radio ( Bleu Azur, France Info (décrochage)), France 3, Nice Matin ( tribune particulière consacrée à l'expression des lecteurs sur le sujet )

## **Quels sont les moyens d'expression et de participation du public à mettre en place ?**

Pré-contacts avec les différents groupes de pression dont les associations de défense de l'environnement,  
Réunions publiques : présentation du projet, débats.

Où doivent se dérouler les réunions publiques ?

Ces réunions doivent se dérouler dans les grandes villes au minimum : Nice, Antibes, Cannes, Cagnes sur Mer et sûrement une grande réunion publique de clôture, éventuellement à Nice.

## **Quels besoins avez vous en information, études, outils de communication de proximité ... ?**

Plaquettes avec en particulier présentation des différents scénarii avec leurs caractéristiques et « GRANDES CARTES »

Agence de Déplacements et d'Aménagement des Alpes-Maritimes  
déclaration de création de l'association n° 0062025183 – SIRET : 453 804 627 00017  
Siège : Préfecture des Alpes-Maritimes ( Association loi 1901